



L'annexe doit être remplie par les parents ou la personne répondante de l'étudiante ou de l'étudiant. La personne répondante est celle qui s'est engagée à subvenir aux besoins de l'étudiante ou de l'étudiant au moment de l'obtention de sa résidence permanente, de son statut de personne réfugiée ou de personne protégée. Il ne s'agit pas d'une tutrice ou d'un tuteur, mais d'une personne répondante en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (voir le guide « [Demande de prêt – Prêts pour les études à temps partiel](#) », page 12) .

Pour remplir ce formulaire, vous devez l'enregistrer sur votre ordinateur. Une fois rempli, vous devez l'imprimer, le signer et le transmettre par la poste.

Réservé à l'Aide financière aux études

☐ gr1

☐ gr2

Section 1 – Identité de l'étudiante ou de l'étudiant

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Section 2 – Garde de l'étudiante ou de l'étudiant (voir le guide, page 12)

Indiquez chez qui la personne aux études réside ou a résidé en dernier.

☐ Les deux parents (remplir sections 3A et 3B)

☐ La personne répondante (remplir section 3A)

☐ Un seul parent (remplir section 3A)

Si vous êtes les parents biologiques ou adoptifs de l'étudiante ou de l'étudiant et vivez ensemble, vous devez cocher la case Les deux parents. Si vous êtes divorcés, séparés légalement, séparés de fait ou si l'un des parents est décédé vous devez cocher la case Un seul parent. Dans cette situation, seule la section 3A doit être complétée.

Section 3A – Information du parent ou de la personne répondante

Qualité du parent

☐ Père

☐ Mère

☐ Personne répondante

Nom

Prénom

Numéro

Rue

Rue (suite)

Appartement

Municipalité

Prov.

Pays

Code postal

Numéro de téléphone (résidence)
Ind. rég.

État civil : je suis une personne

☐ Célibataire

☐ Divorcée

☐ Mariée ou unie civilement

☐ Veuve

☐ Séparée légalement

☐ Séparée de fait

Si vous avez changé d'état civil depuis le 1^{er} mai 2024, inscrivez la date du changement ici.

A M J

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance

A M J

Courriel (facultatif) :

En l'absence de revenu, vous devez inscrire « 0 » (zéro).

Revenu déclaré à Revenu Québec

Revenu total inscrit à la ligne 199 de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année d'imposition 2023.

Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

,00\$

Si vous n'avez pas présenté de déclaration de revenus pour 2023, inscrivez le montant total des revenus que vous avez gagnés au Québec pour cette période.

,00\$

Si vous déclarez des revenus dans une autre province ou un autre pays (revenus qui ne sont pas déclarés à Revenu Québec), inscrivez le montant total de ces revenus en devises canadiennes.

,00\$

Voir le guide,
page 12

Montants arrondis au dollar
le plus près

Section 3A – Information du parent ou de la personne répondante (suite)

Revenu total pour l'année d'imposition 2024

Montants arrondis au dollar
le plus près

Vous et votre conjoint devez inscrire le total des montants reçus et à recevoir tels qu'ils seront déclarés à Revenu Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (ligne 199 de la déclaration de revenus du Québec). Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

.....,00\$

Inscrivez le total des montants que vous avez reçus et que vous prévoyez recevoir et déclarer dans une autre province ou un autre pays pour l'année 2024. Ce montant doit être en devises canadiennes.

.....,00\$

Section 3B – Information du parent

Qualité du parent

☐ Père ☐ Mère

Nom

Prénom

Si votre adresse est la même que celle de la section 3A, cochez la case suivante. ☐

Sinon, l'inscrire ci-dessous.

Numéro

Rue

Rue (suite)

Appartement

Municipalité

Prov. Pays

Code postal

Numéro de téléphone (résidence)
Ind. rég.

État civil : Je suis une personne

☐ Célibataire ☐ Divorcée ☐ Mariée ou unie civilement

☐ Veuve ☐ Séparée légalement ☐ Séparée de fait

Si vous avez changé d'état civil depuis le 1^{er} mai 2024, inscrivez la date du changement ici.

A M J

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance

A M J

Courriel (facultatif) :

En l'absence de revenu, vous devez inscrire « 0 » (zéro).

Revenu déclaré à Revenu Québec

Revenu total inscrit à la ligne 199 de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année d'imposition 2023. Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

.....,00\$

Si vous n'avez pas présenté de déclaration de revenus pour 2023, inscrivez le montant total des revenus que vous avez gagnés au Québec pour cette période.

.....,00\$

Si vous déclarez des revenus dans une autre province ou un autre pays (revenus qui ne sont pas déclarés à Revenu Québec), inscrivez le montant total de ces revenus en devises canadiennes.

.....,00\$

Revenu total pour l'année d'imposition 2024

Montants arrondis au dollar
le plus près

Vous et votre conjoint devez inscrire le total des montants reçus et à recevoir tels qu'ils seront déclarés à Revenu Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (ligne 199 de la déclaration de revenus du Québec). Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

.....,00\$

Inscrivez le total des montants que vous avez reçus et que vous prévoyez recevoir et déclarer dans une autre province ou un autre pays pour l'année 2024. Ce montant doit être en devises canadiennes.

.....,00\$

Voir le guide,
page 12

Montants arrondis au dollar
le plus près

Section 4 – Signature des parents ou de la personne répondante (voir le guide, page 12)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signature du parent ou de la personne répondante de la section 3A :

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Signature du parent de la section 3B :

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

En vertu du paragraphe o) de l'article 69.1 de la *Loi sur l'administration fiscale*, le ministère de l'Enseignement supérieur comparera les revenus déclarés dans la section 2 avec ceux que vous avez déclarés à Revenu Québec.

Envoi du formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli les champs nécessaires;
2. Enregistrez le formulaire, puis imprimez toute ses pages;
3. Signez la section 4 à la main;
4. Rassemblez tous les documents requis, s'il y a lieu, dans une seule enveloppe;
5. Faites parvenir votre envoi à l'adresse suivante :
Ministère de l'Enseignement supérieur
Aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5